



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
25 juin 2013

Original : français

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Cinquante-troisième session

3-28 juin 2013

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-troisième session

### Projet de rapport

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Hélène Petit (France)

#### Additif

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

[Point 3 a)]

### Rapport récapitulatif du Secrétaire général sur les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

#### Programme 3 Désarmement

1. À sa 13<sup>e</sup> séance, tenue le 13 juin 2013, le Comité a examiné le rapport récapitulatif du Secrétaire général sur les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/75).
2. La Secrétaire générale adjointe aux affaires de désarmement a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

#### Examen de la question

3. Les membres du Comité ont exprimé leur soutien au programme et salué le travail réalisé par le Bureau des affaires de désarmement. Les délégations ont pris



note des explications portant sur l'orientation générale du programme et des sous-programmes 1 et 5.

4. Il a été dit qu'il serait judicieux de fournir des informations détaillées pour aider le Comité à mieux comprendre les modifications proposées et à formuler des recommandations fondées à l'Assemblée générale.

5. Certaines délégations ont fait part de leur préoccupation au sujet des modifications découlant du transfert, du sous-programme 1 au sous-programme 5, des activités associées à la réalisation escomptée c) et des indicateurs de succès c) i), ii) et iii) correspondants portant sur le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

6. Des délégations ont exprimé des doutes quant à l'opportunité de proposer des modifications au programme à ce stade alors qu'aucun nouveau mandat ne le justifiait, s'interrogeant en particulier sur l'intérêt de transférer le Programme de bourses de Genève à New York. Elles ont souhaité qu'on leur fournisse des explications sur la raison de ce transfert et la valeur ajoutée qu'il présentait sachant que les questions de désarmement étaient traitées à Genève. Il a été dit que l'application de cette proposition compliquerait la tâche de certaines délégations et des éclaircissements ont été demandés sur les gains d'efficacité envisagés pour le Secrétariat. Par ailleurs, certaines délégations ont indiqué que d'un point de vue pratique, le transfert du Programme de bourses au sous-programme 5 ferait primer les questions régionales plutôt que les questions mondiales. Un complément d'information a été demandé sur la manière dont le Bureau des affaires de désarmement envisageait d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale, par exemple celles qui portent sur le respect du principe d'une répartition géographique équitable et de l'équilibre entre les sexes dans la sélection des candidats au Programme de bourses.

7. Des préoccupations ont été exprimées concernant la proposition de rebaptiser le bureau ayant la responsabilité de l'exécution du sous-programme 1 (Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement), à savoir le Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence (à l'Office des Nations Unies à Genève), pour l'appeler « Service de Genève ». Malgré les arguments présentés par le Secrétariat, il a été estimé que pareil changement réduirait la visibilité des activités du Secrétariat relatives à la Conférence du désarmement. Bien qu'il ait été noté que la proposition visait à raccourcir et simplifier le nom de l'entité, certains ont jugé que le nouveau nom n'était pas représentatif du mandat du Bureau, qu'il ne serait pas sans conséquences et qu'il minimiserait l'importance de la Conférence.

8. Certaines délégations ont fait part de leur vive préoccupation concernant la proposition de changement de nom, demandé un complément d'information sur les conséquences que pareille mesure aurait au niveau intergouvernemental et voulu savoir si les États Membres avaient été préalablement consultés.

9. Des délégations ont demandé des renseignements complémentaires sur les attentes du Secrétariat quant à la stratégie de renforcement de la collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (voir par. 7 du rapport A/68/75) et posé la question de savoir si le Secrétariat collaborait avec des établissements du même type à New York.

10. Quelques délégations ont mentionné les changements intervenus dans l'organigramme et la répartition des postes [voir l'annexe I du document A/68/6 (Sect. 4)], notamment en ce qui concerne le sous-programme 2, et se sont dites préoccupées par les conséquences, pour l'exécution du programme, du transfert d'un poste de D-1 du sous-programme 5 au sous-programme 2. À cet égard, elles ont demandé pourquoi il était proposé que deux postes de D-1 soient attribués au sous-programme 2.

11. Certaines délégations ont manifesté leur préoccupation au sujet de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Elles ont voulu savoir si la situation dans la région du Sahel et les conséquences de la circulation des armes pour l'ensemble des pays de la région avaient été prises en compte et si des mesures particulières avaient été prévues pour combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

12. Un complément d'information a été demandé sur les recommandations formulées par le Secrétariat pour lutter contre la circulation illicite d'armes classiques et renforcer les activités habituelles de l'ONU en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

13. Des délégations ont demandé des informations complémentaires sur les incidences du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et plus particulièrement les dispositions relatives au transfert de technologie à des fins pacifiques, étant donné qu'il n'y avait aucune indication particulière à ce sujet dans les réalisations escomptées du programme.

14. Certaines délégations ont également souligné qu'il était nécessaire de consulter la Première Commission concernant les modifications proposées.

#### **Conclusion et recommandation**

**15. À ce stade, le Comité ne recommande pas à l'Assemblée générale d'approuver les changements au texte explicatif du programme 3 (Désarmement) proposés dans le rapport récapitulatif du Secrétaire général (A/68/75).**